

Vevey, 3 mars 2026

## **Postulat pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey**

Aujourd'hui, de nombreuses familles veveysannes en situation de précarité — mais aussi des ménages aux revenus modestes ne bénéficiant pas d'aides sociales — rencontrent des difficultés croissantes pour assumer les coûts liés à la mobilité de leurs enfants.

Si le canton prévoit certaines prises en charge dans des situations spécifiques (notamment lorsque la distance domicile-école dépasse certains seuils), l'offre actuelle demeure partielle et conditionnée à des critères restrictifs. Elle ne couvre pas l'ensemble des besoins réels des familles, en particulier lorsque :

- l'établissement fréquenté se situe à une distance inférieure aux seuils légaux mais nécessite néanmoins un transport ;
- les déplacements concernent des activités sportives, culturelles ou associatives en ;
- les contraintes familiales empêchent un accompagnement en transport privé.

Dans les faits, le système actuel laisse une part significative des coûts à la charge des ménages. Pour certaines familles, le prix d'un abonnement annuel représente un effort financier substantiel, pouvant influencer les choix d'activités extrascolaires ou d'engagement associatif. Ce constat invite la Commune à examiner si un complément communal ciblé pourrait renforcer l'égalité des chances et soutenir concrètement les familles confrontées à ces charges.

Le Conseil communal de Vevey invite la Municipalité à étudier l'opportunité et la faisabilité d'une prise en charge à 100 % du coût des abonnements de transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire domiciliés sur le territoire communal.

La Municipalité est invitée à présenter un rapport examinant :

1. Les bases légales nécessaires à la mise en œuvre d'un tel dispositif ;
2. Les critères d'éligibilité précis (domicile, âge, type d'abonnement, périmètre tarifaire) ;
3. Les modalités de contrôle et d'octroi ;
4. Une estimation détaillée des coûts annuels pour la Commune, accompagnée de propositions de leviers de compensation ou de financement permettant d'assurer la soutenabilité budgétaire de la mesure (réaffectations internes, partenariats, subventions externes, mécanismes incitatifs, ou autres pistes pertinentes).

Au vu de ces éléments, le Conseil communal est invité à renvoyer le présent postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Sarah Dohr  
Vevey Libre

## Argumentation:

### 1. Une mesure de justice sociale

Les jeunes sans revenu personnel dépendent entièrement de leur famille pour financer leurs déplacements. Or, le coût annuel d'un abonnement de transports publics représente une charge non négligeable pour de nombreux ménages, y compris ceux de la classe moyenne.

Garantir la gratuité pour les écoliers de Vevey constitue une mesure d'égalité des chances :

- accès aux activités culturelles et sociales ;
- réduction des inégalités liées à la mobilité.

Cette mesure soutient concrètement les familles veveysannes dans un contexte de pression sur le pouvoir d'achat.

### 2. Un levier fort pour la mobilité durable

Encourager l'usage des transports publics dès le plus jeune âge permet :

- de réduire la dépendance à la voiture individuelle ;
- de diminuer le trafic aux abords des établissements scolaires ;
- de contribuer aux objectifs climatiques communaux et cantonaux ;
- d'ancrer des habitudes de mobilité responsables à long terme.

Une gratuité ciblée constitue un signal politique fort en faveur de la transition écologique.

### 3. Soutien à la vie associative et sportive

De nombreux jeunes veveysans pratiquent une activité sportive ou culturelle en soirée. Les entraînements, répétitions ou compétitions se terminent souvent tard, rendant la mobilité plus complexe et parfois dépendante d'un transport parental motorisé.

Faciliter l'accès aux transports publics :

- renforce l'autonomie des jeunes ;
- favorise la participation à la vie associative ;
- réduit les déplacements automobiles tardifs ;
- améliore la sécurité des trajets nocturnes.

### 4. Une mesure ciblée et proportionnée

Le postulat ne propose pas une gratuité universelle, mais une gratuité ciblée sur les écoliers de Vevey.

Il s'agit donc d'un dispositif socialement cohérent et financièrement maîtrisable, dont l'étude permettra d'en mesurer précisément l'impact budgétaire.